



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 14 JANVIER 2026

Convoqué le 8 janvier 2026, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire le 14 janvier 2026 à 18h30, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, BLANQUET Marguerite, BONFANTI Djamil (pouvoir de LEYMARIE Muriel), COURVEILLE Martine, PLO Pascal, REDO Aline, SELAM Fatima, SOMEN Didier, TOUZANI Rachid, VIDAL Suzette.

Membres excusés : 9

BARTHAS Patricia, BLAVIER Yveline, DURAND Rosette, LEYMARIE Muriel (pouvoir à BONFANTI Djamil), MILESI Marie, ORRIT Didier, ROMIGUIER Valérie, SOURDIN Anne, SZCZEPANIAK Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	1
Membres présents	10	Voix délibératives	11

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

Numéro :

14/01/2026-06

OBJET : ADHESION DU CHANTIER D'INSERTION AU RESEAU ASSIET 81 (ASSOCIATION SOLIDAIRE DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE) POUR L'ANNEE 2026

ASSIET 81 est un réseau territorial qui a pour but de lutter contre les exclusions, en favorisant notamment l'accès à l'emploi durable des personnes qui en sont les plus éloignées, et de soutenir le développement solidaire de l'économie tarnaise.

L'adhésion du chantier d'insertion à ce réseau présente plusieurs intérêts :

- une représentation collective auprès des instances proches de l'Insertion par l'Activité Economique permettant une défense des intérêts généraux,
- une veille active dans le secteur d'activité,
- une mutualisation en termes de formations pour les CDDI.

Pour rappel, l'adhésion à une tête de réseau est un des critères examinés dans la demande de conventionnement avec l'Etat.

La cotisation annuelle s'élève à 25 euros par an.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'adhésion du chantier d'insertion au réseau ASSIET 81,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion, et effectuer le renouvellement annuel de l'adhésion,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget du CIAS.

Fait et délibéré le 14 janvier 2026,

Le Président,
Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Martine COURVEILLE



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 20 JAN. 2026
- de sa publication le 20 JAN. 2026